

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2024/02/09

Date de convocation L'an deux mil vingt quatre  
**20 février 2024** le **LUNDI 26 FEVRIER 2024** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.  
**20 février 2024**

Nombre de conseillers **Etaient présents :**  
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES -  
Présents : 17 Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK -  
Votants : 20 Monsieur Stéphane FOURNIER – Madame Ghislaine VALENTE – Monsieur Marc SERRA -  
Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL -  
Monsieur Yves RAOULT – Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -  
Monsieur Patrick BRUGUET — Madame Corinne DOLLE – Monsieur Olivier QUIGNON

**Excusés :**

Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS  
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET  
Monsieur Thierry IMBERT qui donne procuration à Stéphane FOURNIER

Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Monsieur Jean-Claude NOEL  
Monsieur Hubert CHIVET  
Madame Sandrine SERGEANT

NM

**Secrétaire de séance :**  
Monsieur Patrick BRUGUET

**Objet : Appel à projet CAF « Fonds Publics et Territoires »2024**

Monsieur le Maire expose

Le Fonds Publics et Territoires (FPT) contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires.

A ce titre, il participe aux objectifs de développement des offres aux familles, de réduction des inégalités territoriales et sociales, réaffirmés dans le cadre de la Convention d'objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 signée avec l'Etat.

Pour l'année 2024, l'enjeu est de poursuivre le déploiement du FPT afin d'améliorer la qualité des réponses apportées aux situations de vulnérabilité vécues par les familles et de renforcer l'approche territoriale des CAF en positionnant leurs interventions sur le terrain de la prévention, de l'expérimentation et de l'évaluation.

La Caf du Pas-de-Calais réaffirme, pour l'année 2024, sa volonté de soutenir les partenaires qui contribuent aux politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes âgés de 3 à 25 ans.

Le « Fonds Publics & Territoires – Axe Jeunesse » sur le territoire du Pas-de-Calais répond à des besoins non couverts et permet de financer des actions spécifiques que les prestations de service ne peuvent prendre en compte.

Il est complémentaire à la politique d'aides aux partenaires menée par la Caf du Pas-de-Calais dans son règlement intérieur et aux politiques jeunesse menées par les autres partenaires institutionnels. Il constitue un véritable levier d'innovation, d'expérimentation et d'évaluation qui nourrit la réflexion de la Caisse d'Allocations Familiales sur l'évolution de sa politique locale à conduire, en matière de jeunesse.

Un des axes d'intervention consiste à « soutenir les projets innovants en direction des adolescents ». Aussi, dans le cadre du développement de la K'fet, une action « Action jeunes » est proposée.

« Action Jeunes » est un projet ciblant les jeunes âgés de 11 à 16 ans. L'initiative vise à rassembler les jeunes, favorisant ainsi les rencontres, l'expansion de leur réseau social, et la création de liens entre des groupes de jeunes qui n'interagissent pas habituellement. Ses objectifs incluent l'augmentation de la diversité de la participation, le renforcement de l'initiative des jeunes, la promotion de la découverte d'activités culturelles et artistiques, l'accroissement de l'implication des jeunes dans la vie de la commune, ainsi que l'établissement d'un programme collaboratif.

Le projet vise plusieurs thématiques avec les jeunes, tels que, la découverte de certains métiers, la pratique de certains sports, des activités culturelles et artistiques, mettre en place des actions pour la commune, mais surtout de redynamiser la jeunesse.

La finalité, selon l'investissement des jeunes sur l'année complète, serait l'organisation d'un séjour.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal,

- d'approuver le principe de mise en œuvre du programme d'actions proposé ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de la CAF du Pas de Calais la demande de subvention pour un montant de 5 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 27 février 2024  
Le Maire,  
Alain CAYET.



Handwritten signature of Alain Cayet in black ink, written over the official stamp.